



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge**\*26080566\***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

**16 JUIN 2026****DU CLERC DE GREFFE**N° d'entreprise : **0847 178 994****Nom**(en entier) : **COEUR V SComm**

(en abrégé) :

Forme légale : **société en commandite**Adresse complète du siège : **Rue du Printemps 83 - 1380 Lasne****Objet de l'acte : Transfert du siège social**

Extrait du procès verbal du 16/04/2026, la réunion est ouverte à 12h au siège social.  
Monsieur Tomas Marc Charles, gérant unique, prend les décisions suivantes :

**1. Transfert du Siège social de la société**

Il a été décidé de transférer le siège social de :  
**la Rue du Printemps 83 - 1380 Lasne**  
vers  
**rue de la Bruyère 10 - 1380 Lasne**

avec effet immédiat.

**2. Procuration**

Il a également été décidé d'octroyer une procuration à M. Robert Guiaux ou à tout autre expert-comptable, collaborateur ou employé du cabinet d'experts-comptables G&H Consulting, dont le siège est situé avenue Franklin Roosevelt 104 b6 à 1330 Rixensart. Ceux-ci agiront séparément et avec pouvoir de substitution, afin de préparer, exécuter et procéder à toute formalité de publication nécessaire concernant les décisions prises lors de la présente assemblée générale.

La séance est levée à 12h15.

Fabian Bostem  
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/06/2026 - Annexes du Moniteur belge